

AVIS PUBLIC
Demande de dérogation mineure
aux règlements d'urbanisme de la Ville de New Richmond

Aux contribuables de la susdite municipalité, avis public est par le présent donné qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil de la Ville de New Richmond, le **4 juin 2018, à 20 h.** Au cours de cette réunion, le Conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent faire valoir leurs commentaires sur la demande de dérogation mineure ici-bas :

146, rue Ross

Afin de rendre la propriété conforme au Règlement de zonage 927-13, spécifiquement à l'article suivant :

Article 5.1 :

Accepter que la marge de recul avant du garage, annexé à la résidence, soit à une distance de 3,22 mètres au lieu des 6,00 mètres prescrits.

Donné à New Richmond

Ce 15^e jour de mai 2018

Céline LeBlanc
Greffière